



COMITÉ DE DIRECTION

Bureau Exécutif

PROCÈS-VERBAL N°17

Réunion du :	Mardi 9 juin 2026
Par :	Visioconférence à 18h00
Présidence :	M. Eric BORGHINI
Présents :	MM. Pierre ALCOVERRO, Patrick BEL ABBES, Christophe BENOIT, Thierry BOREL, Alain BROCHE, Vincent CASERTA, Jean-Louis DISTANTI, Franck KODJABACHIAN, André VITIELLO.
Absences excusées :	Mme Rosette GERMANO
Assiste(nt) à la séance :	Mmes Camille TORRENTE et Florence DERBESY MM. Arnaud DOUDET et Nicolas DUBOIS

1. POINT ACTUALITES

• Informations Président et Directeur Général

• Réunion F.F.F. / Présidents de Ligue

Le Président indique avoir participé, ce matin en visioconférence, à une réunion réunissant les Présidents de Ligue ainsi que le Président de la F.F.F. Il est prévu que ce type de rencontre se tienne désormais à un rythme trimestriel. Des réunions avec les Présidents des District devraient également être programmées la saison prochaine.

Lors de cette réunion, il a été annoncé la suspension provisoire du bonus de 3 millions d'euros relatif aux contrats d'objectifs afin de redéfinir les critères précis de répartition. Le Président indique que la Fédération apportera un soutien au budget de fonctionnement des Ligues et des contrats d'objectifs.

Enfin, le Président BORGHINI explique avoir proposé la mise en place d'une réunion conjointe réunissant un collège des Présidents de Ligue et un collège des Présidents de District afin d'aborder les sujets d'importance et de prévenir d'éventuelles situations de blocage.

- Assemblée Fédérale

Arnaud DOUDET, Directeur Général, indique que l'Assemblée Fédérale s'est bien déroulée et qu'il sera évoqué lors de cette réunion le côté règlementaire notamment le vote sur les droits de Mutation à partir des U10 avec sa mise en œuvre dès le mois de juillet 2026.

- Félicitations

Le Président et les Membres du Comité de Direction adressent leurs félicitations aux clubs de :

- O. MARSEILLE
. Equipe réserve de l'OM. / championne R1 F Escates et accédant en D3 Féminine
. Equipe U13 Fille – classée 2^{ème} – lors de la phase finale U13 Pitch à Capbreton
- ISSOLE FUTSAL, champion R1 Futsal
- TENNIS VALLON SOLIDAIRE AUBAGNE champion régional Futnet seniors et demi-finaliste play-offs d'accèsion en D2 Futnet
- OGC NICE C.A.
. Equipe U18 Féminines / championne U18 Féminines et accédant en CN U 19 national Féminin
. Equipe U13 Garçons / Championne des phases finale F.F.F U13 Pitch.

- Jury BEF / BMF

Il est soumis à l'approbation du Bureau Exécutif une modification dans le Jury des formations professionnelles BEF/BMF et apprentissage pour les formations de la saison 2026/2027.

JURY FORMATIONS PROFESSIONNELLES – BEF / BMF



STATUT	QUALITÉ	NOM PRÉNOM
Le Directeur Technique National de la FFF ou son représentant	PRESIDENT	Nicolas DUBOIS ou Laurent LAUZUN
Le Président de la Ligue régionale ou son représentant	MEMBRE	Éric BORGHINI ou Vincent CASERTA
Premier cadre technique de la FFF, désigné par le DTN ou son représentant	MEMBRE	Jean-François VERGER ou Michel BERBECHÉ
Second cadre technique de la FFF, désigné par le DTN ou son représentant	MEMBRE	Benjamin VIALE ou Jonathan JAGER
Une personne qualifiée en football, désignée par le DTN ou son représentant	MEMBRE	Claude ESPOSITO ou Johann PICCAMIGLIO
Une personne représentante de l'UNECATEF ou du GEF ou habilitée par eux	MEMBRE	Philippe BURGIO ou Tarik SEMMANE
Une personne représentante de l'U2C2F ou de l'AE2F ou habilitée par elles	MEMBRE	Julien MARTELLINI ou Dominique CIONCI



→ Le BE valide à l'unanimité cette proposition.

- Campus

Le Directeur Général informe les membres du Bureau exécutif que la Ligue a déposé un nouveau mémoire le 21 mai 2026 sur la plateforme de la DDTM / DREAL pour répondre aux 2 réserves qui accompagnaient l'avis favorable du ministère de l'Environnement du 23 février 2026. Les services de l'état ont désormais 6 mois pour se prononcer sur le dossier. Selon les retours émis, les responsables élus de la Ligue pourront donc se prononcer définitivement sur la continuité du dossier sur le foncier de Ventabren avant la fin de l'année.

- LMF / Ligue pilote Probité

Dans le cadre de la lutte contre les atteintes à la probité, démarche encadrée par la F.F.F., la LMF a été désignée comme Ligue pilote sur ce projet.

À la suite des différents travaux et échanges menés, plusieurs évolutions en matière disciplinaire ont été proposées lors de l'Assemblée Fédérale, notamment concernant le règlement financier type et le règlement disciplinaire de la F.F.F.

En matière d'accompagnement, plusieurs outils seront prochainement mis à disposition, à savoir :

- un guide pratique sur l'éthique et la conformité ;
- un code de conduite éthique et conformité ;
- une procédure fédérale de gestion des conflits d'intérêts.

Les prochaines étapes porteront notamment sur :

- la présentation de la démarche fédérale de lutte contre les atteintes à la probité ;
- l'identification des zones de risques au sein des Districts ;
- le recensement des éléments dont disposent les Districts afin d'enrichir la connaissance des territoires.

Une session d'échanges à distance sera prochainement organisée avec un ou plusieurs Districts volontaires.

→ Le District de la Côte d'Azur est intéressé et se porte volontaire.

2. NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU BUREAU

Faisant suite à la démission de M. Yassine KHELIF, Président Délégué de la LMF, et en conformité des articles 13.3 et 14.2 des Statuts de la Ligue, seront présentées, en Assemblée Générale, et soumises aux votes les candidatures de :

- M. Pierre ALCOVERRO en tant que Président Délégué
- M. Claude COLOMBO en tant que nouveau Membre du C.D.

M. Philippe DI MARCO sera désigné le 7^{ème} membre du Bureau Exécutif, parmi les membres du C.D., lors du C.D. suivant l'Assemblée Générale.

→ Le BE valide ces propositions.

3. ASSEMBLÉE FÉDÉRALE AJACCIO – RETOUR SUR LES TEXTES VOTES

- Règlement financier / Comité conformité

3 points importants sont à noter :

- 1 – la répartition des compétences et des responsabilités en matière financière
(Président/Trésorier/ Directeur Service Financier)
- 2 – le contrôle interne et la comptabilité
(Séparation des fonctions, engagement des dépenses, délégation des signatures, politique d'achats, gestion bancaire, budget, comptabilité analytique)
- 3 – Information et contrôle externe
(CAC – procédure d'alerte – éventuelle création d'un Comité financier)

La LMF a déjà mis en place un certain nombre d'actions : convention financière, délégation, politique d'achats, gestion bancaire, budget, comptabilité analytique avec l'utilisation d'outils interne et externe comme la GED. Les Districts se voient également proposer l'utilisation de la GED si besoin. A court terme, Il faudra envisager la création d'un comité financier mais pour commencer, il est proposé de monter un groupe de réflexions pour échanger avec les Districts.

- Changement de clubs de jeunes

Il a été voté lors de l'Assemblée Fédérale du 6 juin une modification aux articles 99 et 117 des Règlements Généraux avec un droit de changement de clubs à partir des U10 applicable au 1^{er} juillet 2026.

Les Membres du Bureau exécutifs décident de fixer à 70 euros les frais de changement de club pour les U10. Cette tarification sera mise en œuvre à compter du 1^{er} juillet 2027.

4. POINT SUR LE NOUVEAU DISPOSITIF DU CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL (PART VARIABLE).

Pour rappel, l'aide de la F.F.F. au titre des Conventions d'objectifs s'élevait à 238 000 € lors de la saison dernière. Pour la saison 2026/2027, la LMF a souhaité instaurer le principe d'une enveloppe globale identique à celle de la saison 2025/2026 tout en modifiant sa répartition avec :

- Une part fixe de 40 %, soit un montant de 95 200 €
- Une part variable de 60 %, soit un montant de 142 800 €

Cette part variable sera soumise à des critères d'évaluation simplifiés permettant de donner davantage de visibilité aux Districts et de valoriser les actions mises en œuvre par chaque centre de gestion.

La LMF a priorisé 6 thématiques :

- La structuration des clubs
- Le développement des pratiques au plus grand nombre
- Le développement de la mixité et du football féminin
- L'engagement sociétal
- Le développement de l'arbitrage amateur
- Le projet de formations du joueur et de la joueuse

Après ces premières explications, le Directeur Général rappelle l'ensemble du processus de concertation mené avec les Districts afin d'élaborer la nouvelle mouture du contrat d'objectif territorial.

À la suite d'une première présentation du dispositif général lors de la réunion de Bureau du 14 avril 2026, en présence des Présidents de Districts, la LMF a organisé une réunion d'échanges le 12 mai réunissant les différents acteurs des Districts afin d'évoquer plus précisément la méthode de calcul de la part variable.

Après plusieurs échanges avec les Districts et différents réajustements concernant le nombre de critères de la part variable, Arnaud DOUDET profite de la réunion pour présenter en détail les six thématiques du plan d'actions territorial ainsi que les arbitrages réalisés sur les 22 critères retenus à l'issue de la concertation.

Afin de faciliter la prise de décision sur ce dossier, une simulation financière de l'enveloppe de 238 000€ est projetée, présentant la répartition par District à partir des données de la saison 2025/2026.

Il est également rappelé que la nouvelle convention financière regroupant l'ensemble des subventions versées aux Districts devra être transmise à la LFA avant le 30 juin, accompagnée du plan d'actions territorial de la LMF.

Après avoir répondu aux différentes interrogations, le projet de répartition des conventions d'objectifs LFA, fondé sur les 22 critères retenus, est validé à l'unanimité par les membres du Bureau jusqu'à la fin de la mandature.

5. L'OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI

La LMF a engagé une étude auprès des clubs afin d'établir une cartographie de l'emploi, portant notamment sur les contrats d'apprentissage, les CDI et les CDD, ainsi que sur les enjeux d'employabilité, de pérennisation des postes et les besoins en matière d'emploi.

Dans une démarche de proximité avec les clubs, cette étude permettra de mettre en place un accompagnement plus personnalisé en faveur de la création d'emplois, notamment dans le cadre du dispositif FAFA Emploi.

À ce jour, sur les 290 clubs contactés, 117 ont répondu à l'enquête. Parmi eux, 47 clubs disposent d'au moins un salarié, dont 24 clubs employant des salariés en CDI et 14 clubs en CDD.

Le service Ressources Humaines de la Ligue effectuera des visites dans les clubs entre les mois de septembre et décembre. Les équipes des Districts pourront être associées à ces déplacements si elles le souhaitent.

6. LES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

Camille TORRENTE, Directrice Juridique, précise que les calendriers 2026/2027 ont été finalisés et seront présentés aux Secrétaires Généraux des Districts et Présidents des Commissions départementales des Activités Sportives, lors d'une réunion programmée le 24 juin au siège de la Ligue.

Elle informe que la Commission Régionale des Activités Sportives travaille sur les classements, accessions et descentes ; la publication devrait intervenir au cours du mois de juin.

Camille TORRENTE précise néanmoins qu'il faudra rester vigilant en raison des recours en cours, des décisions de la DNCG/CRCC, et des descentes sportives et administratives des compétitions nationales.

7. QUESTIONS DIVERSES

- M. Patrick BEL ABBES évoque la nomination des Commissions Régionales lors du prochain Comité de Direction.
- M. André VITIELLO intervient sur le nombre illimité de joueurs de catégorie U13 participant au championnat U14 pour la saison prochaine.

La séance est levée à 20H00

Eric BORGHINI
Président